

<https://www.ricochets.cc/Paris-arrestation-d-Eric-Drouet-mercredi-02-janvier.html>



# Paris, arrestation d'Eric Drouet, mercredi 02 janvier

- Les Articles -

Date de mise en ligne : jeudi 3 janvier 2019

---

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

---

### Communiqué de Maître Khéops LARA, Avocat de M. Éric DROUET, aux sympathisants des Gilets jaunes et à leurs contempteurs

([voici une vidéo de l'arrestation](#))

Hier, mercredi 2 janvier 2019, M. Éric DROUET, figure des Gilets jaunes, a une nouvelle fois été arrêté arbitrairement et placé en garde en vue à la demande de la Préfecture de police de Paris et sans que le Parquet de Paris, décidément bien docile et accommodant, n'émette aucune objection ou joue son rôle de contrôle des gardes à vue.

J'ai pu m'entretenir avec Éric DROUET et l'assister à son audition jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Le crime d'Eric DROUET ? Avoir déposé des bougies, avec d'autres amis et sympathisants Gilets Jaunes, sur la place de la Concorde à Paris en hommage aux victimes Gilets Jaunes décédées pour des motifs variés à l'occasion des manifestations et de l'occupation des ronds-points. Puis d'avoir voulu se réunir avec quelques proches et amis dans un endroit privé, un restaurant notamment, pour discuter et échanger.

Et le tout sans violence, sans haine. C'est cela l'action de « choc de l'opinion publique » qu'évoquait Éric DROUET... La Préfecture de Police y a crû voir une manifestation qui aurait dû être soumise à déclaration préalable. Et donc un délit pénal susceptible d'une peine d'emprisonnement.

Non, vous ne rêvez pas.

A Paris, capitale de la France, où fut proclamé la déclaration des droits de l'homme qui consacre la liberté de réunion, de circuler, d'opinion et même de manifestation, vous pouvez être arrêté pour avoir déposé une bougie, pour avoir rendu un modeste hommage aux morts innocents du mouvement social le plus important qu'ait connu la France depuis des décennies... parce que vous n'avez pas fait de déclaration préalable en Préfecture et rempli un formulaire !

Le monde entier ne pourra désormais que se moquer, à juste titre, de cette France si prompte à dénoncer les arrestations similaires d'opposants politiques sous d'autres cieux et dont tout le monde comprend qu'il s'agit ni plus ni moins de mesures d'intimidations...

Mais on bien peu regardant quand de telles pratiques apparaissent sur notre sol.

C'est pour ma part, en tant qu'avocat, un jour, ou plutôt une nuit, bien sombre, quand vous devez assister des personnes qui doivent subir de longs interrogatoires répétés (c'est la 3e fois en 1 mois que j'assiste Éric DROUET sur cette infraction « politique ») sur leur seules idées politiques et leurs modalités de réunion...

Les médias ont leur part de responsabilité dans le harcèlement policier dont est l'objet Éric DROUET, ces médias et chroniqueurs professionnels qui relayent complaisamment, sans le moindre effort de vérification, les calomnies contre Éric DROUET le qualifiant de « putchiste », d' « extrémiste »... ce qu'il a toujours contesté haut et fort.

Bien des journalistes devraient aujourd'hui se poser la question de leur comportement de « chiens de garde » contre d'Éric DROUET et le mouvement des Gilets Jaunes en général.

Car derrière ce vomis policier, médiatique et politique déversé sur Éric DROUET, c'est bien vous, hommes et femme de la France « d'en bas » que l'on insulte, que l'on n'estime pas dignes de manifester, et même circuler comme Éric DROUET, à Paris.

Au regard des éléments du dossier que j'ai pu connaître, l'arrestation et la garde à vue de Éric DROUET sont totalement injustifiées et arbitraires. J'ai demandé à l'issue de la garde à vue au Procureur de la République de Paris la levée immédiate de celle-ci. Je profite également de la présente pour demander également la levée des gardes à vue des personnes qui accompagnaient Éric DROUET et dont leur courage doit être aussi salué. Il est temps que chacun reprenne ses responsabilités et reviennent à la raison.

*Maître K. LARA*

► voici une autre vidéo : [Ça chauffe, des CRS tentent d'arrêter Eric Drouet parmi les manifestants](#)



Paris, arrestation d'Eric Drouet, mercredi 02 janvier

## Témoignage

[Le 02 janvier j'étais rue Royale](#) ... j'étais bloquée avec la « foule haineuse » décrite par Macron.

J'ai vu une cinquantaine de personnes se déplacer pacifiquement, j'ai vu des hommes et des femmes tous différents mais rassemblés pour une même cause, j'ai vu une femme hurler qu'elle était enceinte quand ils ont commencé à charger, j'ai vu une femme au sol se faire piétiner par les CRS (qui nous comprennent mais qui ont des ordres, je cite), j'ai vu un couple de touristes tunisiens qui m'ont dit avoir participé à la révolution et ne jamais avoir vu chez eux ce qu'il se passait en France, j'ai vu une femme d'un âge certain avec sa canne se faire bousculer et s'entendre dire, alors qu'elle était au sol, qu'elle n'avait qu'à arrêter de donner des coups de béquilles, j'ai vu ces 2 avocats avec nous, répéter que tous ceci était une atteinte à notre droit de circulation sans jamais avoir de réponse des forces de l'ordre, j'ai vu un trentenaire droit devant les CRS leur hurler qu'il avait milité en Iran contre la république islamiste mais qu'aujourd'hui en France la répression policière était beaucoup plus violente que dans ce pays et qu'il continuerait de se battre contre toute cette violence, j'ai vu ces hommes et ces femmes protéger Eric et réussir une première fois, puis j'ai vu la 2e offensive beaucoup plus violente, j'ai vu Eric se faire embarquer sans aucune pitié, sans aucun motif, sous les cris de notre groupe et de celui qui s'était formé tout autour de nous sur cette rue Royale ! J'ai vu cette femme et ses deux ados, sa fille en pleurs et apeurée dans ses bras, j'ai vu une femme de 60 ans pleurer sur mon épaule devant la direction que prend ce pays des droits de l'homme, j'ai vu un journaliste se faire attraper et ne pas pouvoir filmer librement ce qui était en train de se passer...

Voilà hier ceux qui étaient là foule haineuse que décrit Macron... des hommes et des femmes uniquement armés de leur détermination et pour ma part d'une tristesse infinie de voir ce que devient le pays dans lequel je vais élever mes 3 enfants !

Alors armez vous de votre tristesse, de votre peine, de votre colère, de votre haine, de votre incompréhension, de votre motivation, de votre amour et continuez de vous « battre » pour que notre pays rétablisse la liberté, l'égalité et la fraternité !!!

## Un policier peut désobéir

[Rappelons que les policiers peuvent désobéir, et d'abord signaler, un ordre illégal](#), or ils le font très très rarement. Chaque policier est responsable des ordres qu'il exécute.

Article R. 434-5 - Obéissance

I. - Le policier ou le gendarme exécute loyalement et fidèlement les instructions et obéit de même aux ordres qu'il reçoit de l'autorité investie du pouvoir hiérarchique, sauf dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public.

S'il pense être confronté à un tel ordre, il fait part de ses objections à l'autorité qui le lui a donné, ou, à défaut, à la première autorité qu'il a la possibilité de joindre, en mentionnant expressément le caractère d'illégalité manifeste qu'il lui attribue. Si, malgré ses objections, l'ordre est maintenu, il peut en demander la confirmation écrite lorsque les circonstances le permettent. Il a droit à ce qu'il soit pris acte de son opposition. Même si le policier ou le gendarme reçoit la confirmation écrite demandée et s'il exécute l'ordre, l'ordre écrit ne l'exonère pas de sa responsabilité.

L'invocation à tort d'un motif d'illégalité manifeste pour ne pas exécuter un ordre régulièrement donné expose le subordonné à ce que sa responsabilité soit engagée.

Dans l'exécution d'un ordre, la responsabilité du subordonné n'exonère pas l'auteur de l'ordre de sa propre responsabilité.

II. - Le policier ou le gendarme rend compte à l'autorité investie du pouvoir hiérarchique de l'exécution des ordres reçus ou, le cas échéant, des raisons de leur inexécution. Dans les actes qu'il rédige, les faits ou événements sont relatés avec fidélité et précision.